

## Convention tarifaire de mise à disposition

**De la salle de réunions du 1<sup>er</sup> étage de la mairie de Crécy-Couvé**

**Du préau de la cour de la mairie de Crécy-Couvé**

(Réservée aux résidents de Crécy-Couvé)

**Des tables et des chaises de Crécy-Couvé**

(Ouvert aux personnes hors commune)

**Date de la Réservation :** du ..... au .....

**ENTRE** d'une part, **la commune de Crécy-Couvé** représentée par son Maire, Monsieur Didier ARNOULT, en application de la délibération du conseil municipal du 12 septembre 2022 ;

**ET** d'autre part, (*nom prénom adresse*) .....

Tél. : ..... Mobile .....

**Il est convenu ce qui suit :**

<b>Tarifs</b>		<b>Prix</b>	<b>Quantité louée</b>	<b>Prix total facturé</b>	
<b>Salle de réunions 1<sup>er</sup> étage de la mairie Avec tables et chaises Réservée aux résidents de Crécy-Couvé</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre</b>	<b>120 € / 2 jours</b>		€	
	<b>Période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril</b>	<b>250 € / 2 jours</b>		€	
		<u>Caution de 1 000 €</u>			
<b>Préau seul avec 3 tables et 18 chaises</b>		<b>80 € / jour</b>		€	
		<u>Caution de 1000 €</u>			
<b>Tarifs Location de matériel pour 2 jours</b>					
<b>Tables pliantes (pour 6/8 personnes) Dimensions : 183 X 76 cm (à disposition 10 maxi)</b>	<b>Par lot de 2 tables</b>	<b>10 € Le lot de 2 tables</b>		€	
		<u>Caution de 500 €</u>			
<b>Chaises pliantes (60 unités maxi)</b>	<b>Par lot de 6 chaises</b>	<b>6 € Le lot de 6 chaises</b>		€	
		<u>Caution de 500 €</u>			
<b>Salle / Préau / Matériel : Gratuité pour les associations de Crécy-Couvé</b>				<b>0 €</b>	
<b>TOTAL page 1 / 2</b>				€	

Tarifs	Quantité louée	Prix total facturé
<b>Mise à disposition Salle, ménage et chauffage compris compris :</b>		
• <b>Pour les habitants de la commune :</b> 15 € / heure (forfait minimum de 2 heures)	... heures	€
• <b>Pour les habitants hors commune, sociétés commerciales, personnes publiques :</b> 18 € / heure (forfait minimum de 2 heures)	... heures	€
<b>TOTAL page 2 / 2</b>		€
<b>Total pages 1 et 2</b>		€

**Salle de réunion et/ou Préau :** En cas de dégradations constatées (destruction, casse, dégradation, mauvais nettoyage...), l'emprunteur sera facturé du montant de la remise en état des locaux.

**Tables et chaises :** En cas de dégradations constatées (destruction, casse, dégradation, mauvais nettoyage...), l'emprunteur sera facturé des montants suivants :

<b>Matériel rendu inutilisable ou non restitué</b>	Table	75 €
	Chaise	25 €
<b>Matériel dégradé</b>	Table	30 €
	Chaise	10 €

## 1. Réservation - Calcul des ARRHES – Règlement du solde :

La réservation devient définitive lors du versement des arrhes dont le montant est fixé à **50% des tarifs en vigueur.**  
**(Chèque à l'ordre du Trésor Public)**

Le versement du complément de la réservation sera effectué à la remise des clés ou à la prise en charge des chaises ou tables.

Toute annulation doit être notifiée par mail, courrier ou téléphone ; les arrhes restent acquises à la commune (sauf cas de force majeure et sur justificatifs : décès, hospitalisation.)

## 2. Assurance – Responsabilité

Au plus tard à la remise des clés, l'emprunteur devra fournir une attestation de votre assurance “responsabilité civile habitation et incendie / multirisques habitation” couvrant la période de mise à disposition de la salle de réunions et de ses annexes, du préau, du matériel emprunté.

**La mise à disposition de la salle, du préau et du matériel ne pourra être faite sans la signature de la convention, sans le règlement de la somme due et sans la fourniture de l'attestation d'assurance et de la caution.**

### **3. Règlement d'utilisation**

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance et reçu un exemplaire

- Du règlement de la salle de réunions
- Du règlement du préau
- Des conditions d'utilisation des tables et chaises

et en accepte les clauses.

Fait à Crécy-Couvé, en double exemplaire, le .....